



■ DIRECTION DE LA SOLIDARITE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
Administration générale  
CA du 10-12-2025

## Délibération N°2025-47

### **OBJET : Adoption d'une convention relative à la télétransmission au Préfet des actes soumis au contrôle de légalité**

#### **Le Conseil d'Administration,**

Vu la loi n°2018-1317 de finances pour 2019 généralisant le Compte Financier Unique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour les collectivités locales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale ;

Vu le décret n° 2016-146 du 11 février 2016 relatif aux modalités de publication et de transmission, par voie écrite et par voie électronique, des actes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2016-475 du 15 avril 2016, codifié à l'article D1612-15-1 du CGCT, relatif aux modalités de transmission par voie électronique des documents budgétaires ;

Considérant la nécessité de mettre en œuvre la télétransmission des actes budgétaires au contrôle de légalité dans le cadre de la généralisation du Compte Financier Unique ;

Considérant, la nécessité de passer une convention avec l'Etat pour permettre la télétransmission au Préfet des actes soumis au contrôle de légalité.

**DELIBERE,**

**ARTICLE 1 : AUTORISE** Monsieur le Président à utiliser la télétransmission pour transmettre à l'Etat les actes soumis au contrôle de légalité.

**ARTICLE 2 : APPROUVE** la convention à passer entre le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Champigny-sur-Marne et l'Etat relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Président ou la Vice-Présidente à signer la convention correspondante et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Le Maire,  
Président du Centre Communal d'Action Sociale

**Laurent JEANNE**

**Adopté à l'unanimité**

